

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
FÜR KOHLE UND STAHL

HOHE BEHÖRDE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

AUTE AUTORITÉ

COMUNITA' EUROPEA
DEL CARBONE E DELL'ACCIAIO

ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP
VOOR KOLEN EN STAAL

HOOGTE AUTORITEIT

Bulletin mensuel d'Information

(Résumé du Cinquième Rapport Général)

LIBRARY COPY

LUXEMBOURG

Avril 1957

2^e Année-Numéro 2

Bulletin mensuel d'Information

(Résumé du Cinquième Rapport Général)

I N T R O D U C T I O N

1.- Le présent numéro du Bulletin mensuel d'Information de la Haute Autorité contient le résumé du Rapport général qui, chaque année, conformément aux dispositions du Traité, est publié un mois avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée commune.

2.- La session ordinaire de l'Assemblée, qui commencera, à STRASBOURG, le 14 mai, sera la dernière avant la fin de la période de transition de cinq ans qui s'est ouverte avec l'établissement du marché commun du charbon le 10 février 1953.

La Haute Autorité se devait de faire un examen de conscience sur le déroulement de cette période de transition; elle avait à se demander dans quelle mesure les faits avaient répondu aux prévisions, les réalités aux mécanismes mis en place; elle ne pouvait ignorer la portée, pour la construction de l'Europe, d'événements aussi considérables que l'élaboration et la signature des Traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'Energie atomique.

C'est cette interrogation sur le sens du chemin parcouru, cette réflexion sur les conditions nouvelles où l'action s'engage, que la Haute Autorité a voulu présenter en exergue de son Rapport général.

Le fait qui domine tous les autres et sur lequel insiste l'introduction du Rapport général, c'est un accroissement de 36 % de la production d'acier de la Communauté entre 1952 et 1956. La Haute Autorité n'entend pas imputer ces progrès aux seuls effets du marché commun; le développement de la production générale en Europe a connu un rythme jamais atteint dans le passé. On n'en doit pas moins souligner la contribution évidente à l'expansion de la production sidérurgique que constituaient une plus grande régularité d'approvisionnement en charbon, l'établissement d'échanges plus intenses et plus stables entre les pays pour le minerai, la baisse des prix de transport internationaux en application des règles du Traité, la possibilité d'une politique d'importation commune de la ferraille.

3.- Dans une première partie, le Rapport général montre le fonctionnement, au cours des douze derniers mois, des institutions de la Communauté, le développement de sa politique d'information et l'extension de ses relations extérieures, notamment avec le Royaume-Uni et la Suisse.

La deuxième partie, qui porte sur le fonctionnement et la structure du marché commun, décrit l'évolution des marchés de l'acier et du charbon, et recense les actions de la Haute Autorité.

Les conditions de vie et de travail dans la Communauté ont fait l'objet d'une partie spéciale, traitant de l'évolution sociale, des initiatives de la Haute Autorité et de la politique qu'elle a définie dans ce domaine.

Enfin, dans le développement à long terme du marché commun,
sont exposés les objectifs généraux à la réalisation desquels se consacre
la Haute Autorité, notamment par sa politique charbonnière, sa politique
d'investissement et de recherche technique.

LES INSTITUTIONS ET LES RELATIONS EXTERIEURES

4.- Les institutions de la Communauté ont été mises en place il y a près de cinq années. Leur fonctionnement a prouvé qu'il était possible de résoudre, dans une vue d'intérêt général, les problèmes posés par l'établissement, le fonctionnement et le développement d'un marché commun.

5.- Après un bref rappel de l'activité de ces institutions au cours de l'année écoulée, le Rapport donne un aperçu de l'action de la Haute Autorité dans le domaine de l'information, en vue de faire connaître l'existence, la signification et les objectifs de la Communauté, ainsi que les résultats déjà atteints dans les voies nouvelles que la Communauté a tracées.

6.- La Haute Autorité a maintenu son effort en vue de développer la coopération de la Communauté avec les pays qui n'en font pas partie. Elle considère, en effet, comme un élément fondamental de succès le rapprochement de la Communauté avec des pays dont les intérêts convergent avec les siens ou leur sont complémentaires. Ce rapprochement peut exiger diverses formules, adaptées à la structure et aux intérêts de ces pays, ainsi qu'à ceux de la Communauté et aux tâches qui lui sont propres :

Royaume-Uni : une collaboration fructueuse s'est établie au sein du Conseil d'Association, institué par l'Accord de décembre 1954, notamment en ce qui concerne les échanges de charbon, l'élimination progressive des entraves aux échanges, les objectifs à long terme de production, de consommation et d'approvisionnement.

Suisse : un accord de consultation a été signé en mai 1956; les tarifs directs internationaux déjà établis entre les pays de la Communauté ont été étendus au trafic ferroviaire en transit par le territoire suisse.

Autriche : une procédure d'examen en commun des difficultés qui pourraient survenir dans les échanges de charbon ou d'acier a été mise au point en juillet 1956; un accord tarifaire a permis de résoudre certains problèmes douaniers; un accord sur l'extension à l'Autriche des tarifs directs internationaux est en cours de négociations.

Etats-Unis : un accord sur les tarifs douaniers a été conclu en avril 1956; des conversations ont été engagées en ce qui concerne l'approvisionnement de la Communauté en ferraille importée.

LE FONCTIONNEMENT ET LA STRUCTURE DU MARCHÉ COMMUN

7.- L'évolution conjoncturelle dans les pays de la Communauté est caractérisée, depuis 1954, par une expansion très rapide qui s'est poursuivie au cours de l'année 1956; son rythme s'est cependant, dans l'ensemble, ralenti. La production industrielle des pays de la Communauté a augmenté encore d'environ 8 % en 1956 par rapport à 1955, contre plus de 12 % entre 1954 et 1955.

Au cours des douze derniers mois, la production sidérurgique s'est heurtée à des goulots d'étranglement du côté des capacités de production et à certaines difficultés dans l'approvisionnement en matières premières.

LE MARCHÉ COMMUN DE L'ACIER

8.- La production d'acier brut a atteint 56,8 millions de tonnes en 1956 contre 52,6 millions de tonnes en 1955. L'augmentation a été importante, mais beaucoup moins forte qu'entre 1954 et 1955.

9.- La production d'acier de la Communauté a augmenté plus fortement que la production mondiale. Ce résultat est toutefois influencé par la grève aux Etats-Unis, qui a fait tomber la production de ce pays au-dessous du niveau de 1955. On remarquera notamment les taux de progression presque égaux de la Communauté et de l'Union soviétique, avec un léger avantage pour la Communauté, et l'allure de progression très forte des pays de l'Europe de l'Est, du Japon et du reste du monde :

	<u>1952</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Variations</u>	
	(en millions de tonnes)			1956-1952	1956-1955
<u>Communauté</u>	<u>41,8</u>	<u>52,6</u>	<u>56,8</u>	<u>+ 35,8 %</u>	<u>+ 7,9 %</u>
Royaume-Uni	16,7	20,1	21,0	+ 25,7 %	+ 4,4 %
Etats-Unis	84,5	106,1	104,3	+ 23,4 %	- 1,7 %
Union soviétique	34,5	45,3	48,6	+ 40,8 %	+ 7,3 %
Europe de l'Est	10,7	13,9	15,2	+ 42,0 %	+ 9,4 %
Japon	7,0	9,4	10,6	+ 51,4 %	+ 12,7 %
Autres pays	16,8	22,5	25,1	+ 49,4 %	+ 11,9 %
Monde :	<u>212,0</u>	<u>269,9</u>	<u>281,6</u>	<u>+ 32,8 %</u>	<u>+ 4,3 %</u>

La part de la Communauté dans la production mondiale, qui avait régulièrement diminué depuis 1929 jusqu'en 1951, a augmenté sensiblement entre 1952 et 1956.

	<u>1929</u>	<u>1951</u>	<u>1956</u>
<u>Communauté</u>	<u>29,4 %</u>	<u>17,9 %</u>	<u>20,1 %</u>
Royaume-Uni	8,1 %	7,5 %	7,4 %
Etats-Unis	47,4 %	45,2 %	36,9 %
Union Soviétique	4,2 %	14,9 %	17,2 %
Europe de l'Est	4,8 %	4,6 %	5,4 %
Autres pays	6,1 %	9,9 %	13,0 %

10.- Les exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers ont augmenté considérablement jusqu'à la fin de 1956, mais moins fortement que la demande; depuis elles tendent à la dépasser. De 7,7 millions de tonnes en 1955, elles sont passées à 8,9 millions de tonnes en 1956, soit une augmentation de 15 %. Les pays d'Asie sont devenus le premier client de la Communauté.

Les importations en provenance des pays tiers, avec 1,5 million de tonnes en 1956, sont restées au même niveau que l'année précédente.

11.- La situation tendue de l'approvisionnement, qui a caractérisé les marchés intérieurs des pays de la Communauté, a été sans doute à l'origine d'une certaine diminution des échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté en 1956. Ceux-ci sont tombés de 5,7 millions de tonnes en 1955 à 5,1 millions de tonnes en 1956, soit une diminution de 10 %. Ils se sont néanmoins encore situés de 140 % au-dessus du niveau atteint en 1952 (2,1 millions de tonnes).

12.- La Haute Autorité a veillé à ce que les échanges entre les pays de la Communauté aient lieu dans des conditions normales de concurrence, qui interdisent notamment les discriminations. C'est ainsi qu'elle est intervenue auprès du Gouvernement italien, au sujet des exonérations de droits et taxes en faveur de la construction navale, et auprès du Gouvernement français, au sujet de certaines dispositions du code des douanes et des conditions spéciales faites aux constructeurs de machines agricoles pour leurs achats d'acier.

13.- L'approvisionnement de la sidérurgie de la Communauté en minerai de fer n'a pas soulevé de difficultés majeures en 1956, grâce à l'augmentation de la production (22,6 millions de tonnes de fer contenu, contre 21,6 en 1955), des importations nettes (12,8 millions de tonnes de fer contenu contre 10,1 en 1955) et à la reprise aux stocks. Mais l'approvisionnement en ferraille pose de graves problèmes pour le développement de la production d'acier, bien qu'en 1956 il ait pu être assuré par une nouvelle augmentation des importations en provenance des Etats-Unis. La Haute

Autorité a été ainsi amenée à réaménager l'organisation du marché commun de la ferraille. Le régime de péréquation précédent ne visait qu'au maintien des prix dans des limites raisonnables. La charge de péréquation, répartie jusqu'ici uniformément, a été rendue plus lourde pour ceux des producteurs dont la consommation accrue de ferraille aggravera le déficit structurel de la Communauté et l'obligera d'augmenter ses importations.

14.- Les prix des produits et matières premières sidérurgiques ont continué à augmenter en 1956, sans toutefois que cette augmentation ait pris les proportions observées pendant les années 1950-1951 à la suite des événements de Corée.

Les prix de la ferraille, qui avaient peu varié au premier semestre 1956, ont été orientés à la hausse pendant la deuxième moitié de l'année.

Les prix des produits laminés, qui avaient baissé jusqu'à l'indice 96 fin 1954 (base 1953 = 100), sont remontés à 102 fin 1955 et à 110 en février 1957. Les tôles fortes et moyennes ont augmenté plus que les autres produits; les prix des entreprises néerlandaises, italiennes, luxembourgeoises et belges ont augmenté plus que ceux des entreprises allemandes et françaises; les prix moyens des entreprises de la Communauté ont augmenté moins que les prix intérieurs des entreprises de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis :

Prix intérieurs des laminés marchands

(mai 1953 = 100)

	<u>janvier 1954</u>	<u>janvier 1955</u>	<u>janvier 1956</u>	<u>février 1957</u>
<u>Communauté</u>	<u>97</u>	<u>95</u>	<u>100</u>	<u>108</u>
Grande-Bretagne	100	99	107	118
Etats-Unis	105	109	118	128

LE MARCHE COMMUN DU CHARBON

15.- La production de houille de la Communauté est passée de 246,4 millions de tonnes en 1955 à 249,1 millions en 1956. L'augmentation d'une année à l'autre est très faible, comparée à celle des autres grandes régions productrices du monde, Royaume-Uni et Europe orientale exceptés.

	<u>1952</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Variations</u>	
	(en millions de tonnes)			1956-1952	1956-1955
<u>Communauté</u>	<u>238,9</u>	<u>246,4</u>	<u>249,1</u>	+ 4,2 %	+ 1,1 %
Royaume-Uni	230,1	225,2	225,6	- 2,0 %	+ 0,2 %
Etats-Unis	458,1	449,0	488,3	+ 6,6 %	+ 8,8 %
Union Soviétique	230,0	276,1	305,0	+ 32,6 %	+ 10,5 %
Europe Orientale	110,4	123,0	124,7	+ 12,9 %	+ 1,4 %
Autres pays	228,4	276,3	294,3	+ 28,8 %	+ 6,5 %
Monde :	<u>1 495,9</u>	<u>1 596,0</u>	<u>1 687,0</u>	+ 12,8 %	+ 15,7 %

16.- La production de coke, en revanche, a augmenté de 9 %, avec 74,8 millions de tonnes en 1956 contre 68,6 en 1955.

17.- Le faible accroissement des disponibilités provenant de la production n'a pu être complété que par une très faible reprise aux stocks, mais la pression de la demande a provoqué une augmentation considérable des importations de houille en provenance des pays tiers qui, de 23 millions de tonnes en 1955, sont passées à 38 millions en 1956, soit une augmentation de 65 %, à peu près de la même que celle qui avait été enregistrée l'année précédente. Près de 80 % de ces importations proviennent des Etats-Unis : 30,2 millions de tonnes en 1956 contre 15,9 millions en 1955.

18.- Les exportations de houille vers les pays tiers ont baissé sensiblement : 5,7 millions de tonnes en 1956 contre 10,1 millions en 1955.

19.- Les exportations de coke vers les pays tiers ont diminué plus faiblement (6,8 %), passant de 5,3 millions de tonnes en 1955 à 5,0 millions en 1956. L'Allemagne, qui en assure plus des trois quarts, a fourni 3,8 millions de tonnes en 1956 contre 4,1 millions en 1955.

20.- Les disponibilités totales de houille et d'agglomérés de la Communauté se sont élevées, en 1956, à 284,6 millions de tonnes, soit 7,1 % de plus qu'en 1955 (265,8 millions de tonnes). Cette augmentation est restée légèrement en dessous de celle de la production industrielle totale de la Communauté (+ 8 %).

Tous les secteurs de la consommation, à l'exception de la navigation et des soutes, ont bénéficié d'un approvisionnement plus abondant qu'en 1955. L'augmentation des tonnages reçus a été particulièrement forte pour les foyers domestiques et les centrales électriques. Elle a été assez faible pour les industries autres que l'industrie sidérurgique.

Les dispositions totales de coke ont atteint 70,4 millions de tonnes en 1956 contre 65,7 millions en 1955. Les foyers domestiques et l'artisanat ont été les principaux bénéficiaires de l'augmentation.

21.- Les échanges de houille et d'agglomérés de houille entre les pays de la Communauté ont porté en 1956 sur 19,7 millions de tonnes, soit 15 % de moins qu'en 1955 (23,2 millions de tonnes), mais encore 20 % de plus qu'en 1952 (16,3 millions de tonnes). Cette diminution est due au fait que les stocks en Belgique et en France étaient en grande partie épuisés après la liquidation massive de 1955. Dans les pays où il n'existait déjà plus de stocks sur le carreau des mines, les livraisons n'ont pas été modifiées d'une année sur l'autre.

22.- Les échanges de coke, en revanche, se sont légèrement accrus en 1956 : 9,1 millions de tonnes contre 9,0 millions de tonnes en 1955. Ils sont essentiellement représentés par des livraisons allemandes aux autres pays de la Communauté (France, Luxembourg, etc.), qui se sont maintenues, avec 7,1 millions de tonnes, au niveau atteint en 1955.

23.- L'augmentation des prix de revient de la production charbonnière, due essentiellement à l'accroissement des charges salariales, a rendu inévitable une augmentation des prix de vente du charbon dans tous les bassins de la Communauté.

Les prix des charbons importés en provenance des pays tiers ont sensiblement augmenté à la suite de la hausse des frets maritimes. Cette tension s'est toutefois un peu atténuée depuis le début de 1957.

24.- La Haute Autorité, ayant suivi en détail l'évolution de la situation du marché commun du charbon, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de constater la "pénurie sérieuse" et d'appliquer l'article 59 du Traité.

Elle s'est efforcée, par de fréquents échanges de vues avec les gouvernements, les producteurs et les syndicats ouvriers, de trouver des solutions aux problèmes d'approvisionnement. Elle est notamment intervenue auprès des charbonnages allemands et français en ce qui concerne les livraisons de la Ruhr à la sidérurgie lorraine et aux cokeries italiennes, les livraisons des houillères de Lorraine en Allemagne du Sud et l'approvisionnement des consommateurs domestiques de la Communauté.

25.- A la suite du débat sur la situation du marché commun du charbon, qui a eu lieu à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée Commune en novembre 1956, la Haute Autorité a communiqué au Conseil de Ministres une liste des problèmes dont la solution devait être examinée d'urgence avec les gouvernements des Etats membres. Le Conseil a donné mandat à un comité technique d'examiner, avec les experts de la Haute Autorité, les problèmes de l'approvisionnement en charbon et les possibilités de leur solution, ainsi que les mesures harmonisées qui pourraient être prises par les gouvernements pour la couverture des besoins totaux en énergie.

LES TRANSPORTS

26.- La Haute Autorité se heurte, dans le secteur des transports, à de grandes difficultés, car le Traité ne lui a donné que des pouvoirs limités dans ce domaine.

27.- L'application des tarifs directs internationaux ferroviaires a soulevé un certain nombre de problèmes techniques qui, pour la plupart, ont déjà reçu une solution satisfaisante. Le 1er mai 1957 sera supprimé le tiers restant de la fraction de la taxe terminale perçue à chaque passage de frontières pour les transports de produits sidérurgiques et de ferraille. Cette dernière étape réalisera l'application intégrale des accords conclus entre les gouvernements des Etats membres le 21 mars 1955 et le 16 mars 1956.

28.- Les mesures tarifaires intérieures spéciales ont été recensées et sont en voie d'aménagement. De plus, la Haute Autorité poursuit, avec la coopération de la Commission d'experts désignés par les gouvernements, l'étude du problème de l'harmonisation des prix et conditions de transports par fer qui s'est, dès le début, avérée particulièrement complexe.

29.- La Haute Autorité s'est préoccupée du problème de l'élimination des disparités dans les frets de la navigation fluviale et de celui de la publicité des prix et conditions de transport par route. Jusqu'à présent, aucun accord n'a pu être réalisé dans ces domaines.

LA STRUCTURE DU MARCHÉ COMMUN

30.- La Haute Autorité a donné, depuis avril 1956, onze autorisations de concentrations : trois opérations consistaient en intégration entre entreprises charbonnières et sidérurgiques; deux opérations intéressaient uniquement des entreprises sidérurgiques; les autres opérations portaient sur des liaisons entre entreprises sidérurgiques et industries de transformation.

31.- Dans le domaine des organisations charbonnières, la Haute Autorité a autorisé la vente en commun des combustibles par les sociétés minières des bassins belges groupées au sein du Comptoir belge des charbons (COBECHAR); elle a fait supprimer par le Gouvernement français la signature obligatoire par l'Association technique de l'importation charbonnière (A.T.I.C.) des contrats d'achat en France de charbons en provenance des autres pays de la Communauté et elle s'est réservée de réexaminer le problème de l'accès des utilisateurs ou négociants français aux producteurs ou négociants de la Communauté à la suite de la réorganisation de l'A.T.I.C. Enfin, elle a contrôlé le fonctionnement des comptoirs de vente des charbons de la Ruhr et a examiné plusieurs plaintes présentées à ce sujet; elle a pris les mesures propres à supprimer les abus signalés et à en empêcher le retour.

LES PROBLEMES DE LA PERIODE DE TRANSITION

32.- La Haute Autorité a veillé à l'abaissement progressif des droits italien pour le coke non sidérurgique, les aciers courants ou spéciaux en provenance des autres pays de la Communauté, qui devront disparaître à la fin de la période de transition. Les droits sur la fonte ont été suspendus.

33.- Les subventions françaises aux charbons à coke ont complètement disparu au 31 mars 1957. Seules subsistent les subventions aux usines d'agglomération non minières. Le montant des subventions est passé de 13 milliards en 1953 à 5 milliards en 1956.

34.- La Haute Autorité a prorogé les prix de zone de quelques bassins charbonniers de la Communauté jusqu'à la fin de la période de transition.

35.- Le système de péréquation en faveur du charbon belge a été modifié une nouvelle fois. Les charbonnages belges ont été classés en trois groupes. Dans le premier groupe se trouvent les entreprises dont les résultats d'exploitation permettent d'appliquer, sans aide de péréquation, à partir du 1er janvier 1957, les prix de vente fixés par la Haute Autorité; dans le deuxième, les entreprises qui peuvent devenir compétitives dans le marché commun à la fin de la période de transition et sur lesquelles est concentré tout le produit de la péréquation; dans le troisième, les entreprises qui ne peuvent pas devenir compétitives dans le marché commun et qui ne reçoivent plus d'aides de péréquation depuis le 10 février 1957.

La Haute Autorité a, par ailleurs, procédé au règlement définitif de l'aide de péréquation en faveur du charbon italien de Sulcis.

LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DANS LA COMMUNAUTE

L'EVOLUTION SOCIALE

36.- L'expansion économique a déterminé dans le marché du travail des Etats membres de la Communauté une forte tension, particulièrement ressentie dans l'industrie du charbon.

Les effectifs du fond dans les charbonnages ont diminué dans tous les pays de la Communauté, sauf en Allemagne et aux Pays-Bas :

	Fin 1955	Fin 1956	Différence
Allemagne (R.F.)	329 200	338 400	+ 9 200
Sarre	37 100	36 800	- 300
Belgique	106 900	99 700	- 7 200
France	142 100	140 700	- 1 400
Italie	4 900	4 600	- 300
Pays-Bas	30 400	30 800	+ 400
<u>Communauté</u> :	650 600	651 000	+ 400

37.- En même temps, la haute conjoncture dont ont bénéficié les industries de la Communauté a favorisé le progrès des conditions de vie et de travail.

Plus que par des modifications des barèmes fixés par convention, c'est par une augmentation des salaires effectivement payés par les entreprises que s'est produite la hausse de la rémunération du travail.

En outre, compte tenu de l'amélioration de la productivité, les syndicats ont revendiqué, et assez souvent obtenu, soit des réductions du temps de travail par diminution de la durée journalière ou hebdomadaire, soit une augmentation du nombre des jours de congé payés et des jours fériés payés.

Enfin, le désir constant des travailleurs d'augmenter la stabilité de leur situation, qu'il s'agisse de garantie du revenu, de sécurité de l'emploi ou de retraite-vieillesse, a eu pour effet la conclusion d'accords collectifs ou la promulgation de textes législatifs qui leur ont donné des satisfactions partielles sur l'un ou l'autre de ces points.

AUGMENTATION DES SALAIRES HORAIRES DIRECTS DANS LA SIDERURGIE

	(1953=100)		
	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>octobre 1956</u>
Allemagne (R.F.)	104	114	123
Sarre	101	115	132
Belgique (1)	(104)	(110)	(114)
France	104	118	130
Italie	106	110	118
Luxembourg	102	110	124
Pays-Bas	107	119	125

AUGMENTATIONS DES SALAIRES HORAIRES DIRECTS DANS LES MINES DE HOUILLE

- travailleurs du fond -

	(1953 = 100)		
	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>4ème trim.1956</u>
Allemagne (R.F.)	104	113	(133 (2) (145
Sarre	103	109	122
Belgique	101	103	132
France	101	110	117
Italie	103	109	155
Pays-Bas	111	118	127

LES ACTIVITES SOCIALES DE LA HAUTE AUTORITE

38.- Un problème majeur et permanent pour la Communauté est celui de l'adaptation des effectifs à la production, dans le respect des exigences d'ordre social; c'est notamment dans le domaine de l'industrie charbonnière que la Haute Autorité a poursuivi ses efforts en ce sens au cours de l'année dernière.

Alors que s'achève le premier programme portant sur la construction de 15 000 logements, un deuxième programme d'environ 20 000 logements a été lancé.

-
- (1) L'indice belge n'est pas directement comparable avec ceux des autres pays.
 - (2) Y compris la prime de poste.

Les opérations de réadaptation antérieurement engagées se poursuivent; d'autres ont commencé, en France, en Italie et en Belgique; une opération est prévue en Allemagne.

Enfin, la Haute Autorité a continué à remplir les tâches d'étude et d'information qui lui incombent, en vue de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène. Un programme de recherche financé par la Haute Autorité, concerne principalement la lutte contre la silicose et l'oxycarbonisme.

LA POLITIQUE SOCIALE DE LA HAUTE AUTORITE

39.- Les objectifs sociaux de la Communauté se trouvent définis comme suit dans le Traité :

- contribuer au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les Etats membres, grâce à l'établissement d'un marché commun;

- sauvegarder la continuité de l'emploi, et réaliser en même temps l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

En vue d'atteindre ces objectifs, la Haute Autorité a commencé à définir sa politique sociale dont les principes restent :

- l'égalisation dans le progrès des conditions de travail
- l'amélioration des conditions de travail par le développement de l'hygiène et de la sécurité du travail
- l'amélioration de la main-d'oeuvre par la formation professionnelle
- la stabilité de la main-d'oeuvre par la construction de maisons ouvrières et par une politique appropriée des entreprises
- l'information des travailleurs par des études et monographies sur les problèmes sociaux.

LE DEVELOPPEMENT A LONG TERME DU MARCHE COMMUN

LES OBJECTIFS GENERAUX.

40.- Le Traité a chargé la Haute Autorité de "définir périodiquement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production".

Un premier memorandum se limitant à l'année 1958 avait déjà été publié en juillet 1955. Il définissait les grandes lignes d'action et annonçait la poursuite des travaux au sein de commissions spécialisées. C'est de ces travaux, auxquels ont participé plus de 150 experts (producteurs, syndicalistes, économistes, etc..) qu'il est possible maintenant de tirer des conclusions.

Il est tout d'abord nécessaire de souligner à nouveau le caractère toujours inachevé de ces conclusions qui s'appuient sur des estimations des besoins et des moyens de production pour les années 1960, 1965, et pour les investissements charbonniers à très long terme, 1975.

Ces objectifs généraux permettront néanmoins :

- aux entreprises de la Communauté de disposer, pour leur politique d'investissements, d'éléments d'appréciation qu'elles ne pourraient réunir elles-mêmes;
- à la Haute Autorité
 - d'émettre ses avis sur les programmes d'investissement et d'orienter ses prêts aux entreprises,
 - d'établir les conditions dans lesquelles les objectifs fixés peuvent être atteints,
 - de proposer aux gouvernements les mesures à prendre dans les domaines relevant de leur compétence et affectant le charbon et l'acier (fiscalité, crédit, etc...).

41.- Les prévisions sur les besoins de charbon et d'acier, qui commandent les capacités de production à réaliser, reposent, en ordre principal, sur la prévision du développement d'ensemble des économies de la Communauté.

La période sur laquelle cette estimation a des répercussions pratiques sur les décisions des entreprises s'étend, compte tenu de la durée des investissements, à 1960 pour l'acier, à 1965 pour les matières premières intéressant l'acier, mais elle va jusqu'à 1975 et au-delà pour l'industrie charbonnière qui a besoin de 15 ans pour la mise en exploitation pleine d'un puits entièrement neuf. Une certaine prévision des productions d'acier et de fonte jusqu'à une date aussi reculée est indispensable, non directement pour la sidérurgie, mais pour l'industrie charbonnière appelée à subvenir à ses besoins en combustibles difficilement remplaçables.

42.- Acier. - Les possibilités de production à atteindre s'élèvent à 73,5 millions de tonnes pour 1960 et 86 millions de tonnes pour 1965, un chiffre de 105 millions de tonnes de production globale pour 1975 étant à retenir pour servir de base aux estimations concernant les besoins de charbon pour la production de coke sidérurgique.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, des actions convergentes sont nécessaires dans trois directions :

a) - En ce qui concerne l'équilibre fonte-acier et le problème de la ferraille, les efforts devront porter :

- sur la réduction de la mise au mille globale de ferraille dans la production globale d'acier,
- sur le développement de la capacité de production de fonte d'où accroissement de la mise au mille de fonte et emploi de techniques de fabrication d'acier à partir de la fonte (soufflage, procédé Linz-Donawitz, procédé Perrin).

b) - En ce qui concerne le minerai, les problèmes d'approvisionnement risquent de se poser à partir de 1960. Il convient, d'une part, d'y faire face en prévoyant des contrats à long terme portant sur des importations accrues, en particulier en provenance des bassins des pays tiers et, d'autre part, de développer la production dans la Communauté et dans les pays d'outre-mer. Il s'agit :

- des ressources encore peu exploitées du bassin ouest de la France
- de la mise en exécution d'un programme destiné à porter la production du bassin lorrain à 63,2 millions de tonnes en 1960,
- de la mise en valeur du nouveau bassin découvert en Basse-Saxe,
- de la mise en valeur des ressources africaines.

c) - En ce qui concerne le coke, des économies devront être réalisées :

- par la réduction de la mise au mille de coke aux hauts fourneaux résultant de l'enrichissement du lit de fusion et des progrès de l'agglomération et de la préparation des charges et de l'enrichissement des minerais;
- par le développement des techniques nouvelles permettant, à partir du minerai, de produire le métal sans coke sidérurgique (bas fourneaux).

43.- Charbon. - Les besoins en charbon ont été estimés à 308 millions de tonnes en 1960, 332 millions en 1965 et 362 millions en 1975.

Pour que ces objectifs soient atteints, il est nécessaire d'agir dans trois domaines :

a) - les gisements : l'extension de la production pourra être réalisée :

- par une meilleure utilisation des capacités existantes;

- par le raccordement, pour l'essentiel, à des installations existantes de champs non encore exploités;
- par la création de sièges entièrement nouveaux dont aucun ne pourra être prêt avant 1965 (Ruhr, Campine, Lorraine, Sarre, Aix-la-Chapelle).

b) - la main-d'oeuvre :

- augmentation aussi rapide que possible du nombre de travailleurs de fond, puis accroissement du rendement de fond d'un tiers d'ici 1975 permettant de développer la production avec des effectifs, une fois reconstitués, sensiblement constants.

c) - L'orientation de la demande et la valorisation de la production, en vue de l'accroissement de la rentabilité des mines par :

- la réduction de leur consommation propre de charbon;
- l'accroissement des possibilités de production des cokeries de 70 millions de tonnes en 1955 à 87,9 en 1960;
- l'extension de la gamme des charbons cokéfiabiles par les méthodes de préparation ou de mélange;
- le développement des combustibles de remplacement (agglomération) pour éviter la demande de coke par les foyers domestiques;
- le développement des techniques de gazéification intégrale du charbon pour couvrir les besoins de gaz;
- la recherche d'économies sur le lavage et la préparation des produits;
- l'accroissement de la transformation des bas produits de l'extraction en courant électrique;
- le développement de la valorisation chimique du charbon.

LA POLITIQUE CHARBONNIERE

44.- La synthèse entre la sécurité de la ressource et l'approvisionnement à des conditions aussi économiques que possible est particulièrement difficile à réaliser dans les conditions européennes de la production du charbon, où les capacités nouvelles ne peuvent être développées que par des investissements de très longue durée, où des installations fermées risquent d'être définitivement perdues. C'est cette synthèse qui doit constituer la politique charbonnière de la Communauté, en réconciliant les préoccupations des producteurs, orientés vers le maintien des ressources, et celles des consommateurs qui, en dehors des périodes de pénurie, mettent l'accent sur les avantages de prix.

A ces problèmes, la Haute Autorité n'estime pas que la réponse puisse être donnée sous forme d'une proportion des besoins totaux en énergie qui devraient être couverts par le charbon, sous forme d'une proportion de la consommation totale de charbon, qui devrait être assurée par la production propre de la Communauté. L'expérience des années de pénurie en moyens d'énergie et des effets résultant de cette situation fait assez apparaître qu'on ne peut considérer comme une sécurité une couverture des

besoins laissant subsister un déficit important. Il faut une politique énergétique d'ensemble propre à assurer avec une sécurité suffisante et dans les conditions les plus économiques la totalité des besoins prévisibles.

Après avoir examiné la position du charbon par rapport aux autres sources d'énergie, les conditions de la production qui font apparaître la nécessité d'une importation qui n'est plus exceptionnelle mais structurelle, le problème des prix du charbon importé, l'obligation de stabiliser la production par une politique de stockage, le Rapport étudie les possibilités du développement de la production charbonnière qui est essentiellement conditionnée par le niveau et la structure des prix.

Une transformation majeure dans l'organisation de l'importation de charbon américain est nécessaire, pour éviter les coûts excessifs qui résultent d'une importation concentrée sur les périodes de haute conjoncture. Une politique d'importation régulière sur une base à long terme doit être la contre-partie d'une régularisation de la production elle-même par une politique de stockage.

La Haute Autorité a accueilli avec satisfaction la récente décision des six gouvernements des Etats membres lui demandant de présenter des propositions concrètes, en vue d'une politique énergétique d'ensemble. Pour faire ces propositions, la Haute Autorité s'inspirera du Rapport des Chefs de Délégation à la Conférence de Bruxelles.

LES INVESTISSEMENTS

45.- En même temps qu'elle approfondissait la définition des objectifs généraux, la Haute Autorité a poursuivi la mise en oeuvre des moyens d'action que lui confère le Traité pour orienter les investissements des industries de la Communauté dans la perspective de ces objectifs.

Dans l'industrie sidérurgique, cette orientation a contribué à un changement des tendances de développement qui n'étaient pas en harmonie avec l'évolution des disponibilités en matières premières.

En ce qui concerne l'industrie houillère, la Haute Autorité a mis l'accent sur la nécessité de la création de nouveaux sièges et le développement de l'exploitation dans les sièges existants ne suffisant pas à atteindre le niveau de production souhaitable.

46.- La déclaration obligatoire des investissements a été mise en vigueur le 1er septembre 1955 pour tous les programmes d'une certaine importance.

Cette déclaration obligatoire des programmes d'investissements permet à la Haute Autorité d'informer régulièrement les entreprises de l'évolution des investissements dans l'ensemble de la Communauté. La Haute Autorité publie périodiquement des états récapitulatifs des déclarations reçues. Ces récapitulatifs sont aussi, pour la Haute Autorité, l'occasion de donner un avis d'ensemble sur l'évolution des investissements, les redressements constatés et les directions dans lesquelles des efforts particuliers doivent être entrepris ou poursuivis.

Depuis le 1er septembre 1955 jusqu'au 31 mars 1957, la Haute Autorité a reçu 193 déclarations. Sur les 176 déclarations examinées au 31 mars, 47 avis ont été émis.

47.- Afin de financer les investissements, la Haute Autorité a contracté, auprès de banques suisses, un emprunt de 50 millions de francs suisses, soit environ 12 millions de dollars. Le produit de cet emprunt a été prêté à des entreprises dont les projets d'investissements permettront une augmentation de la capacité de production d'agglomérés de minerai, de fonte et de coke.

Au moment même où ce Rapport général est publié, la Haute Autorité vient d'émettre aux Etats-Unis un emprunt de 35 millions de dollars, dont le produit a été affecté à des projets intéressant notamment la production de charbon et de fonte.

48.- Industrie sidérurgique. - La Haute Autorité s'est efforcée par les actions rappelées ci-dessus, d'orienter les nouveaux investissements vers le développement de la production de fonte. L'ensemble des actions de la Haute Autorité, comme la pression même que les conditions et les perspectives du marché faisaient peser sur les décisions des entreprises, ont conduit à la mise en oeuvre de nombreux projets de développement de la production de fonte qui laissent prévoir, à terme, le rétablissement de l'équilibre fonte/acier.

Les investissements industriels réalisés par la sidérurgie au cours des années 1952 à 1955 sont restés stables aux environs de 550 millions de dollars par an, sauf en 1954 où la récession les a fait descendre à 450 millions de dollars. Les prévisions pour les prochaines années sont notablement supérieures.

Dans la répartition entre les divers secteurs, l'année 1956 marque un changement très net. Dès 1957, un nouveau type de répartition est apparu correspondant aux chiffres moyens ci-dessous :

	<u>1952 à 1955</u>	<u>1956</u>	<u>prévisions 1957 à 1960</u>
Fonte	15,9 %	23,2 %	31,1 %
Acier	13,8 %	18,6 %	16,0 %
Laminés	53,7 %	41,0 %	33,0 %
Services généraux . . .	16,6 %	17,2 %	19,9 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>
	=====	=====	=====

49.- Industrie charbonnière. - L'ensemble des investissements engagés, décidés ou prévus au début de 1957 dans l'industrie houillère de la Communauté fait apparaître, après le ralentissement de 1955, une certaine reprise à partir de 1956 :

(en millions de dollars)

<u>1953</u>	448
<u>1954</u>	445
<u>1955</u>	406
<u>1956</u>	420
<u>1957</u>	610
<u>1958</u>	601
<u>1959</u>	476

Malgré une certaine augmentation des dépenses d'investissements, ces dernières années, dans les sièges d'extraction, les développements de production à provenir des programmes en cours ou décidés sont loin de répondre aux besoins reconnus dans les objectifs généraux. Il y a là un très sérieux problème qui se pose aux industries charbonnières de la Communauté.

Pour les cokeries, les dépenses d'investissements, qui avaient fortement diminué en 1955 et 1956, paraissent devoir se redresser. D'après l'enquête 1957, les capacités de production devraient permettre, en 1960, la disparition du déficit en coke de la Communauté.

Les dépenses d'investissements pour les centrales thermiques minières et les autres installations énergétiques des mines se sont maintenues à un niveau élevé pendant les dernières années et l'augmentation de la production a été très rapide. Cette tendance s'accroîtra encore vraisemblablement dans les années à venir.

LA RECHERCHE TECHNIQUE

50.- L'action de la Haute Autorité dans le domaine de la recherche technique est une partie indispensable et un complément essentiel de sa politique d'orientation à long terme. Le développement de l'industrie dépend, en grande partie, du progrès des connaissances scientifiques et techniques, et de la rapidité de leur mise en application pratique sur une base aussi large que possible.

Dans le domaine du charbon et de l'acier, il est indispensable de coordonner les travaux de recherche, de leur imprimer une orientation commune et d'en diffuser les résultats sur une base plus large. Il est nécessaire, en outre, que les efforts dans ce domaine soient, tout aussi bien que dans le domaine des investissements, concentrés sur les projets qui doivent être considérés comme prioritaires dans la perspective générale de développement à long terme, indiquée par les objectifs généraux. C'est pourquoi la Haute Autorité a poursuivi son action, non seulement sur le plan de la coordination des travaux, mais aussi sur celui de l'orientation par l'octroi d'aides financières.

51.- En 1956, la recherche technique "charbon" a bénéficié des études faites par les commissions "objectifs généraux" et par la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille. La Haute Autorité a accordé une sub-

vention de 200 000 dollars pour des concours et recherches sur la détection des gaz nocifs dans les mines.

Pour l'acier, la Haute Autorité a affecté 1 500 000 dollars pour les recherches destinées à diminuer la consommation de coke dans les hauts fourneaux. Les autres recherches, antérieurement engagées, se poursuivent: essais de coke différents au haut fourneau, étude des conditions techniques de laminage, amélioration des produits réfractaires, etc...

ANNEXE FINANCIERE

52.- Le prélèvement général perçu par la Haute Autorité sur les productions de charbon et d'acier a produit 173,7 millions de dollars entre le 1er janvier 1953 et le 31 décembre 1956.

Au 31 décembre 1956, la situation des avoirs de la Haute Autorité était la suivante (en milliers de dollars):

Fonds de garantie	100 000
Réserve spéciale (1)	8 646
Provisions :	
pour réadaptation	21 760
pour recherche technique.	7 000
pour le service des emprunts	30
non affectées	7 125
<u>Total :</u>	<u>144 561</u>

53.- Les avoirs de la Haute Autorité sont placés dans des conditions assurant à la fois un rendement raisonnable et une liquidité suffisante.

Des conventions avec les banques permettent d'offrir aux industries de la Communauté des crédits à moyen terme, à taux d'intérêt réduit. Le montant global des crédits ainsi ouvert s'élève à 43,8 millions de dollars.

54.- Depuis le début de son activité, la Haute Autorité a accordé elle-même 93 prêts à 73 entreprises, pour un montant total de 137 millions de dollars, dont 129 provenant de fonds empruntés et 8 de fonds non empruntés (2)

Les prêts accordés sur fonds d'emprunt se répartissent ainsi entre les catégories d'investissements (en millions de dollars) :

(1) Maisons ouvrières et autres prêts.

(2) Le total de 137 millions de dollars ne comprend pas le produit du récent emprunt, émis en avril 1957 aux Etats-Unis (35 millions de dollars).

Charbonnages et cokeries	35,14
centrales thermiques	46,31
minerai de fer	18,55
production de fonte	11,66
maisons ouvrières	17,40
<u>Total</u> :	<u>129,06</u>

Ces moyens de financement ont contribué à la réalisation, dans les industries de la Communauté, d'investissements s'élevant au total à plus de 500 millions de dollars.